

République française

Département de l'Aveyron

COMMUNE DE BELCASTEL

Séance du 27 juillet 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/07/2022

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire

Présents : Jean-Louis BESSIERE, Marie-Noëlle DANTAN, Eliane PARIS, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Vincent REYNIER, Régine RIGAL

Représentés: Fabienne LANDES par Jean-Louis BESSIERE

Excusés: Audrey VIGUE-BOU, Jean-Pierre ALQUIER, Hélène BIBAL

Absents:

Secrétaire de séance: Régine RIGAL

Objet: Adjoint administratif principal de 1 classe: Création/Suppression d'empli dans le cadre d'une modification horaire - DE_2022_033

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05/02/2022,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, en raison de l'augmentation de la charge de travail constatée,

Vu l'avis favorable du CT en date du 01/06/2022

- **la création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 *heures hebdomadaires*.

- **la suppression** d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet à raison de 29 *heures hebdomadaires*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/10/2022 (copie du tableau joint à la délibération)

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif territorial,

Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : Un (1) - Quotité Horaire 29/37

- nouvel effectif : Un (1) - Quotité Horaire : 35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré à BELCASTEL, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le:

- publié sur le site internet: